

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 29 novembre 2017
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2017.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement le 2 octobre et le 20 novembre 2017.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177570009

Autorisation du prêt d'un local à titre gratuit à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), pour l'occupation d'un local situé au chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier, pour la période du 28 novembre 2017 au 30 juin 2018.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176971007

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses, à l'organisme *Îlot 84* pour la réalisation du projet «Village du vilain sapin», pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017, et approbation du projet de convention à cette fin.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176971008

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à L'Auguste Théâtre pour la réalisation du Festival Noël dans le Parc qui se tiendra du 25 novembre au 25 décembre 2017 dans les parcs Compagnons-de-St-Laurent et Lahaie, et approbation du projet de convention à cette fin.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945015

Octroi d'une contribution financière de 1 979,64 \$ à Santropol Roulant afin de leur permettre de faire les ajustements qu'imposent l'installation des Terrasses Roy, afin de maintenir le service de popote roulante au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945013

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance, pour l'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » qui a eu lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance le 15 novembre 2017.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945014

Octroi d'une contribution financière de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau, pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768020

Autorisation d'une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs, l'ajout de saillies ainsi que des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur les rues Parthenais, Rachel Est et sur l'avenue des Érables.

District(s) : DeLorimier

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1174950010

Demande au conseil de la ville d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net - par la réserve du passif environnemental).

District(s) : Mile-End

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177007004

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est et Saint-Dominique, et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel, et autorisation au chef de Division des études techniques à signer la demande.

District(s) : Mile-End

30.04 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1174361001

Radiation de la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû par la compagnie 6935001 Canada inc., représentant le solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 340-346, rue Gilford.

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482004

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

30.06 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173842008

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176971006

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482003

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239013

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)*.

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239014

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14).*

District(s) : Mile-End
Jeanne-Mance

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239015

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15).*

District(s) : Mile-End
Jeanne-Mance

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239016

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16).*

District(s) : Mile-End

40.07 Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239017

Approbation du règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

District(s) : Mile-End

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1172957008

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé aux 807-09, rue Roy Est.

District(s) : Jeanne-Mance

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1172957007

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, rue De Brébeuf.

District(s) : DeLorimier

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1172957009

Refus d'autoriser en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier, et l'ajout d'une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium, pour l'immeuble situé au 2228, rue Gilford.

District(s) : DeLorimier

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176092022

Titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

50.02 Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176092024

Titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482005

Désignation des mairesses suppléantes de l'arrondissement.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482006

Nomination au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3353-57, rue Saint-Urbain.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 et 25 juillet, le 8 août et les 5 et 19 septembre 2017.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 32
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1177570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le prêt de local, à titre gratuit, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour l'occupation d'un local situé au chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier, du 28 novembre 2017 au 30 juin 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social il est recommandé :
D'autoriser le prêt de local à titre gratuit, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour l'occupation d'un local situé au chalet du Parc Laurier, du 28 novembre 2017 au 30 juin 2018

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 09:32

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le prêt de local, à titre gratuit, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour l'occupation d'un local situé au chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier, du 28 novembre 2017 au 30 juin 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte d'implantation de la collecte des résidus alimentaires et de changement d'horaire de collecte, l'arrondissement a dû faire appel à un organisme spécialisé en environnement externe à l'arrondissement. Un appel d'offres sur invitation a été lancé en 2015 et c'est la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) qui l'a obtenu afin d'implanter graduellement la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement pour les années 2017-2018.

En plus d'assurer la sensibilisation porte à porte pour les citoyens, l'organisme distribue les bacs et réalise une visite post-implantatoire afin de s'assurer de la qualité de la matière. En 2017, 24 000 logements ont bénéficié de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires. Plusieurs équipes de l'organisme travailleront simultanément sur le territoire en hiver et au printemps prochain.

Le prêt d'un local dans une de nos installations permettra aux employés d'avoir un lieu sécuritaire, chauffé, central et adéquat pour réaliser les activités dans le cadre de leur contrat. En 2018, 21 000 logements sont concernés par l'arrivée de la collecte des résidus alimentaires.

Finalement, l'organisme est également présent sur notre territoire dans le cadre du projet «Mégot zéro» piloté par la Division de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

L'entente permet à l'arrondissement et à l'organisme d'officialiser leur lien et de préciser les obligations qui incombent de part et d'autre. L'organisme qui obtient un prêt de local doit assumer les frais d'emménagement, d'ameublement, de téléphonie, d'Internet et du matériel technologique. De plus, il doit détenir une assurance-responsabilité civile de deux millions de dollars en tout temps. De son côté, l'arrondissement fournit l'espace locatif, le

chauffage et l'éclairage, l'entretien ménager et la maintenance, l'accueil et la surveillance des lieux. La période visée par le contrat de prêt de local est du 28 novembre 2017 au 30 juin 2018.

La SAESEM est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de mettre en place des projets environnementaux visant la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais. L'organisme est également le gestionnaire du programme Éco-quartier dans le district électoral de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

SAESEM

Installation: chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Locaux: Espace bureau situé au rez-de-chaussée.

Utilisation du local: du lundi au samedi, de 7 h 30 à 22 h

Superficie estimée: 785 pieds carrés

JUSTIFICATION

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le prêt de local à titre gratuit permet de soutenir l'organisme dans le cadre du contrat qu'il a obtenu. L'organisme sera tenu de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette entente engage finalement l'organisme à adhérer au processus de reddition de comptes annuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de local est à titre gratuit. À titre indicatif, la superficie du local loué et le coût d'opération pour celui est estimé ci-dessous. Il est à noter que la valeur des espaces est calculée sur une base annuelle.

	Chalet du Parc Laurier
Coût d'opération	101 543 \$
Superficie totale (pieds carrés)	9 612 pieds carrés
Superficie des contrats de prêt de locaux (OBNL)	785 pieds carrés
Pourcentage (%) superficie totale	8,16 %
Coût d'opération pour la superficie en contrat de prêt de local (OBNL)	8 286 \$
Coût d'opération au pied carré (environ)	10,50 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prêt du local à cet organisme nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le projet qui nous lie avec l'organisme permet de poursuivre nos engagements liés à :

- la priorité d'intervention 2 : *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources* : actions 6 : Réduire et valoriser les matières résiduelles;
- la priorité d'intervention 4 : *Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable* : Action 15 : S'approvisionner de façon responsable notamment, car

l'organisme propose une approche innovante dans la gestion des émissions de gaz à effet de serre et permet de maintenir des emplois localement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce au prêt de ce local, l'organisme améliore son efficacité de déploiement sur le territoire et limite les déplacements motorisés durant toute la durée du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme distribue aux citoyens des communications approuvées par la Ville de Montréal (campagne générale) et par l'arrondissement (campagne locale), ainsi toutes les communications sont conformes au guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement.

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de prêt de local;
Suivi auprès de l'organisme locataire;
Processus de reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Conseillère administrative auprès des
organismes bénévoles

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1176971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet «Village du vilain sapin», pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017 et approuver un projet de convention à cette fin

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 15:59

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet «Village du vilain sapin», pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017 et approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Figurant parmi les premières rues piétonnes de Montréal au tournant des années 70 et longtemps considérée comme une destination touristique de choix, la rue Prince-Arthur Est a perdu son dynamisme et son pouvoir d'attraction au cours des dernières années.

En 2017, la Ville de Montréal célèbre son 375^e anniversaire et offre le projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur comme legs du 375^e.



Trois objectifs sont visés pour cet aménagement:

1. Privilégier des aménagements favorables à une expérience piétonne unique;
2. Assurer et stimuler l'animation tout au long de l'année afin de favoriser l'appropriation des lieux par des espaces qui permettent des activités tout en préservant la quiétude des lieux et des résidents;
3. Dynamiser la rue en créant des espaces polyvalents afin de favoriser une diversité de l'offre commerciale;

Le nouvel aménagement redonne vie à la rue Prince-Arthur en septembre 2017 avec ses corridors piétons, son verdissement, sa fontaine revalorisée et son espace d'animation des plus attrayants.

Afin de stimuler le développement économique et de faire rayonner à nouveau la rue Prince-Arthur, été comme hiver, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souscrit à la présentation de projets d'animation sur ce nouvel espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0310 - 31 juillet 2017 - Ordonnances - Programmation d'événements publics;
CA16 25 0382 - 7 novembre 2016 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Marché Solidaire Frontenac pour la réalisation du projet "Petit Marché de Noël", pour la période du 1^{er} au 20 décembre 2016, et approbation du projet de convention à cet effet;

CA15 25 0457 - 2 novembre 2015 - Approuver un projet de convention avec l'organisme Marché solidaire Frontenac pour la réalisation d'un marché public de Noël pour la période du 1er au 24 décembre 2015 et accorder une contribution financière de 25 000 \$.

DESCRIPTION

Afin de redonner à cette rue mythique de Montréal son lustre d'Antan, Îlot 84 présente le Village du vilain sapin, un projet de revitalisation hivernale de la rue Prince-Arthur Est. Celui se déroulera du 24 novembre au 23 décembre 2017 sur la nouvelle place multi fonctionnelle, entre les rues Coloniale et Saint-Dominique.

Au programme : sapins croches, vente de légumes imparfaits, jeux extérieurs en pratique libre, boissons réconfortantes, braseros, sapins éclairés, zones de causerie et ambiance musicale. Le Village du vilain sapin se donne pour mission de révolutionner l'expérience d'achat d'un sapin naturel dans un contexte festif, inclusif et familial.

L'organisme assure la planification, la promotion, la gestion ainsi que le bon déroulement du projet.

JUSTIFICATION

Le projet intitulé « Village du vilain sapin », présenté par l'organisme Îlot 84, s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais et de revitalisation de la rue Prince-Arthur.

Considérant que les besoins sont complexes pour la réalisation d'un projet gravitant autour d'un marché hivernale, l'arrondissement privilégie, pour l'édition 2017, la tenue d'un événement temporaire axé sur l'animation, la décoration et l'ambiance pour la période du temps des fêtes. L'organisme prévoit tout de même faire un petit clin d'œil au volet alimentaire via son partenariat avec l'entreprise Jus Loop via la vente de légumes imparfaits.

La réalisation de ce village permettra non seulement d'apporter de la féerie et de la magie sur la rue, mais créera une expérience piétonne unique pour le temps des fêtes. Elle invitera également les citoyens à s'approprier l'espace public et à redécouvrir les commerçants qui ont pignon sur rue. Sans la contribution financière de l'arrondissement, la revitalisation de la rue en période hivernale pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour la certification des fonds.

Important: La contribution financière sera remise à l'organisme en deux versements selon la convention.

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	1er versement	2e versement	Montant globale
Îlot 84	Le Village du vilain sapin	22 500 \$	2 500 \$	25 000 \$
		*dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention	*dans les trente (30) jours suivant la remise par l'ORGANISME à la VILLE des documents prévus pour la reddition de compte à la satisfaction du Directeur	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ce projet vise à assurer un équilibre entre l'amélioration de la qualité du milieu de vie résidentiel et la dynamisation de l'activité économique des commerces de la rue Prince-Arthur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soucieux de conserver une cohabitation harmonieuse entre la réalisation des événements et le milieu de vie, l'arrondissement balise la gestion des demandes d'événements publics et la tenue de ces activités sur son territoire.

L'événement est donc balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise au promoteur précisant les dérogations obtenues par le conseil d'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de communication de cet événement est une responsabilité partagée entre l'arrondissement et l'organisme.

Actions de communication :

- Stratégies de communication tenant compte des modalités du Guide d'utilisation du logo «Soutenu par Le Plateau-Mont-Royal» tel que convenu dans la convention;
- Promotion de l'horaire et du lieu dans les outils de communication de l'arrondissement et de l'organisme;
- La clientèle à rejoindre pour ce projet est la communauté locale et touristique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination avec les services concernés avant le début du projet;

- Émission des permis autorisant l'organisme à réaliser le projet et l'occupation du domaine public;
- Réalisation du Village du vilain sapin;
- Reddition de compte et évaluation de l'édition 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève G TREMBLAY
Agente de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

**Dossier # : 1176971008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à L'Auguste Théâtre pour la réalisation du Festival Noël dans le Parc qui se tiendra du 25 novembre au 25 décembre 2017 dans les parcs Compagnons-de-St-Laurent et Lahaie et approuver un projet de convention à cette fin

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la période du 25 novembre au 25 décembre 2017;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-21 11:45**Signataire :**Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176971008



Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à L'Auguste Théâtre pour la réalisation du Festival Noël dans le Parc qui se tiendra du 25 novembre au 25 décembre 2017 dans les parcs Compagnons-de-St-Laurent et Lahaie et approuver un projet de convention à cette fin


CONTENU


CONTEXTE


Le Festival Noël dans le Parc est présent sur le territoire du Plateau-Mont-Royal depuis sa fondation en 1994. Il offre aux citoyens et visiteurs une programmation variée du temps des fêtes alliant tradition aux spectacles artistiques, à l'artisanat et à la restauration. L'arrondissement favorise le développement de projets d'animation de l'espace public dans une perspective de respect des besoins et des intérêts de la population.


DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0394  - 7 novembre 2016 - Ordonnances - Programmation d'événements publics;
CA16 25 0384  - 7 novembre 2016 - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour couvrir une partie des frais de l'événement 2016 « Noël dans le Parc »;

CA15 25 0465  - 2 novembre 2015 - Ordonnances - Programmation d'événements publics;

CA15 25 0458  - 2 novembre 2015 - Octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour couvrir une partie des frais de l'événement 2015 « Noël dans le Parc »;

CA14 25 0482  - 1er décembre 2014- Ordonnances - Programmation d'événements publics;

CA14 25 0465  - 1er décembre 2014 - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour couvrir une partie des frais de l'événement 2014 « Noël dans le Parc »;

DESCRIPTION

Le Festival Noël dans le Parc offre une programmation variée, du 25 novembre au 25 décembre 2017, sur deux sites:

- **Le parc Lahaie:** offre aux visiteurs des animations légères, des prestations acoustiques et de la musique d'ambiance;
- **Le parc des Compagnons-de-St-Laurent:** se démarque par ses spectacles et son décor original (cabane traditionnelle en bois rond et bande étoilée alliant urbanisme et temps des fêtes).

Décor scéniques des Noël d'antan, musiciens, conteurs, amuseurs publics, poètes et arts visuels animent ces deux espaces grandement fréquentés. Les braseros de feu, aires de restauration et vente de sapins sont disponibles sur les lieux.

L'Auguste Théâtre débutera la période de montage dès le 4 novembre 2017 et terminera la période de démontage au plus tard le 7 janvier 2018.

L'organisme devra assurer la planification, la promotion, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation du Festival.

La présente convention établit les modalités selon lesquelles l'arrondissement octroie une contribution financière d'un montant total de 10 000 \$ qui permettra à l'organisme de financer en partie le projet identifié ci-haut.

JUSTIFICATION

Le Festival s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais et est devenu au fil du temps, un rendez-vous annuel important permettant aux citoyens de se familiariser avec le voisinage dans une ambiance unique du temps des fêtes. La contribution financière de l'arrondissement est importante pour la mise en œuvre du Festival. Elle permettra de bonifier la programmation présentée au parc des Compagnons-de-St-Laurent qui devient un lieu de diffusion culturelle accessible à tous en présentant des spectacles gratuits. De plus, la contribution aidera à l'embellissement du visuel du site, par l'amélioration des infrastructures et des décors, afin de le rendre plus chaleureux pour les visiteurs et les touristes.

Comme pour l'édition précédente, l'édition 2017 prévoit l'amélioration des pratiques en matière de protection de l'intégrité du site.

Compte tenu du rôle de l'arrondissement dans le soutien de l'animation du domaine public, une convention, unissant l'organisme et la Ville a été rédigée pour encadrer les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'organisme pour la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour la certification des fonds.

Important: La contribution financière sera remise à l'organisme en deux versements selon la convention.

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	1er versement	2e versement	Montant globale
L'Auguste Théâtre	Festival Noël dans le Parc	9 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
		*dans les trente (30) jours de la signature	*dans les trente (30) jours suivant la remise par l'ORGANISME à la	

		de la présente convention	VILLE des documents prévus pour la reddition de compte à la satisfaction du Directeur
--	--	---------------------------	---

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, l'arrondissement promeut la diversité et le dynamisme culturel par le biais d'événements publics sur son territoire. Elle favorise également l'accès aux espaces verts lors de la tenue de ces événements. Le Festival Noël dans parc répond à divers critères de développement durable du Plan Montréal Durable en offrant une culture de proximité aux citoyens, en intégrant la relève culturelle dans sa programmation et en invitant les participants à découvrir deux parcs sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. L'organisme s'engage aussi à appliquer les principes d'écoresponsabilité lors du Festival.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec un taux de fréquentation élevé et des températures imprévisibles pendant la saison hivernale, les impacts de l'événement se sont fait sentir au courant des dernières années. L'état des lieux, à la suite du piétinement des festivaliers et des températures peu clémentes, a forcé la fermeture du parc et le déménagement de plusieurs événements prévus au calendrier, sans compter quelques plaintes concernant le niveau de l'amplification sonore.

Soucieux de conserver une cohabitation harmonieuse entre la réalisation des événements et le milieu de vie, l'arrondissement balise la gestion des demandes d'événements publics et la tenue de ces activités sur son territoire. Le Festival Noël dans le parc est donc balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, le promoteur met en œuvre, en collaboration avec l'arrondissement, des stratégies pour limiter les impacts sur les riverains et protéger l'intégrité du parc.

La contribution financière permet au Festival Noël dans le parc d'offrir une culture de proximité, d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. La contribution permet ainsi au festival de poursuivre sa mission et de rester un événement incontournable pour les montréalais pendant le temps des Fêtes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les contributions attribuées dans le cadre du projet Noël dans le Parc seront mentionnées dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux.

Le plan de communication de cet événement relève de la responsabilité de l'organisme. Ce dernier devra suivre, comme convenu dans la convention, le guide d'utilisation du logo « Soutenu par Le Plateau-Mont-Royal ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination avec l'organisme et les services concernés avant le début du Festival

- Émission des permis nécessaires à la réalisation du Festival
- Réalisation du Festival
- Reddition de compte et évaluation de l'édition 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève G TREMBLAY
Agente de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1173945015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1979,64 \$ à Santropol Roulant afin de leur permettre de faire les ajustements qu'imposent l'installation des Terrasses Roy, cela dans le but de maintenir le service de popote roulante au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 1979,64 \$ à Santropol Roulant, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-17 14:36

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1979,64 \$ à Santropol Roulant afin de leur permettre de faire les ajustements qu'imposent l'installation des Terrasses Roy, cela dans le but de maintenir le service de popote roulante au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1979,64 \$ à Santropol Roulant afin de leur permettre de faire les ajustements qu'imposent l'installation des Terrasses Roy, cela dans le but de maintenir le service de popote roulante au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le service de popote roulante prépare, emballe et livre quotidiennement une centaine de repas chauds et fraîchement préparés dans 8 territoires autour du Mont-Royal au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement, de grande fragilité et de pauvreté.

JUSTIFICATION

Par la contribution, l'arrondissement soutient le maintien du service de la popote roulante couvrant la période des mois d'octobre 2017 à janvier 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173945013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour l'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » qui a eu lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance le 15 novembre 2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-17 14:42

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173945013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour l'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » qui a eu lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance le 15 novembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour l'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » qui a eu lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance le 15 novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » est la 8e édition du programme « Bien dans mes baskets » qui attire près de 200 personnes annuellement au match amical de basketball. Ce programme touche plusieurs aspects du développement des jeunes, dont le développement prosocial, la persévérance scolaire, le développement de saines habitudes de vie et le renforcement personnel.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur les activités telles que « Défi basket 2017 » qui soutiennent la persévérance scolaire des jeunes ainsi qu'un mode de vie actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 150 \$ à à CDC Action solidarité Grand Plateau, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-17 14:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La CDC Action solidarité Grand Plateau est la table de quartier intersectorielle et multiréseaux des quartiers Saint-Louis, Mile-End, Milton Parc et Plateau Mont-Royal. C'est un lieu de concertation et d'action pour le développement social local du Grand Plateau qui regroupe près de 50 organismes du territoire. La mission est d'agir collectivement pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens, dans la perspective d'une société juste et équitable.

JUSTIFICATION

Le bottin des ressources communautaires est un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens et contribue au développement social et économique des quartiers du Grand Plateau tout en offrant des approches collectives, de la coopération et de l'entraide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1176768020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs, l'ajout de saillies ainsi que des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur les rues Parthenais, Rachel Est et sur l'avenue des Érables

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 806 712,35 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS, L'AJOUT DE SAILLIES AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉGOUT UNITAIRE ET DE CONDUITE D'EAU SUR LES RUES PARTHENAIS, RACHEL EST ET SUR L'AVENUE DES ÉRABLES

ATTENDU que d'importants travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires, de la chaussée et des trottoirs sont prévus sur l'avenue des Érables ainsi que sur les rues Rachel Est et Parthenais;

ATTENDU que la réfection de ces rues permettra d'améliorer la convivialité et la sécurité des piétons, ainsi que le verdissement.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation de même que la construction de saillies de trottoirs et de fosses de verdissement, dans le cadre du projet de reconstruction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur l'avenue des Érables ainsi que sur les rues Rachel Est et Parthenais;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176768020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs, l'ajout de saillies ainsi que des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur les rues Parthenais, Rachel Est et sur l'avenue des Érables

CONTENU

CONTEXTE

D'importants travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sont prévus sur l'avenue des Érables ainsi que sur les rues Rachel Est et Parthenais. Ces travaux prévoient également le réaménagement de la piste cyclable sur la rue Rachel Est. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés. Un dossier décisionnel (1177231080) est actuellement en préparation par la Direction des infrastructures afin de faire octroyer le contrat par le Conseil d'agglomération.

L'arrondissement souhaite profiter de ces travaux pour améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en procédant à l'élargissement des trottoirs existants, en y intégrant des banquettes de plantation de même qu'en construisant des saillies de trottoirs verdies. Les travaux sont intégrés dans l'appel d'offres du SIVT. Les plans de géométrie ont été transmis au SIVT par l'arrondissement.

La portion du contrat qui sera imputée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est évaluée à 806 712,35 \$ taxes incluses, et représente 7,21 % du coût total de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- GDD1160311002, CA16 250276 - Adopter la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2017, 2018 et 2019
- GDD1163943003, CA17 250021 - Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21)

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires, le SIVT reconstruit les aménagements en surface tels qu'ils étaient avant les travaux. Les

coûts supplémentaires engendrés par les modifications de l'aménagement existant sont assumés par l'arrondissement.

L'autorisation de dépenses pour le réaménagement de l'avenue des Érables et des rues Rachel Est et Parthenais couvre les coûts supplémentaires pour l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation, de saillies de trottoirs et de fosses de verdissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement profitera de la reconstruction complète des trottoirs pour améliorer la convivialité et la sécurité des piétons ainsi que pour ajouter du verdissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe quant à la portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, ce projet permet de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permettra de bonifier le projet du SIVT, soit par l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation, de saillies de trottoirs et de fosses de verdissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme il s'agit d'un chantier de la ville centre, les communications sont prises en charge par celle-ci. Toutefois, l'arrondissement pourra utiliser ses outils de communication, comme le Bulletin, pour mettre en valeur son apport en matière de verdissement et d'apaisement de la circulation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux programmés de mars à août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-15

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1174950010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par la réserve du passif environnemental

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :
De demander au Conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par la réserve du passif environnemental;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 17:04

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174950010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par la réserve du passif environnemental



CONTENU

CONTEXTE

Suite au changement de zonage du terrain situé en partie sous le Viaduc Van Horne, à l'intersection du boulevard St-Laurent et de la rue Cloutier dans le secteur des voies ferrées du Mile End, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a débuté en septembre 2017 des travaux de réhabilitation préalables à l'aménagement de l'aire de planche à roulettes. En effet, des études de caractérisation des sols avaient révélé que les échantillons de sols prélevés dans le secteur projeté du parc montraient des concentrations en contaminant au-delà des limites réglementaires permises pour l'usage proposé dans certaines zones de l'aménagement. Des travaux de décontamination ont donc été requis avant toute autre intervention. La gestion et la surveillance des travaux, ainsi que le suivi environnemental pour les travaux de décontamination ont été confié à la firme SNC-Lavalin.

Étant donné l'importance des quantités de sols contaminés qui ont été découverts et afin de poursuivre les travaux de réhabilitation déjà amorcés, l'arrondissement a dû octroyer en octobre un montant supplémentaire de 235 000 \$ au contrat pour réaliser les travaux de réhabilitation environnementale et le retrait du roc en vue de l'aménagement du futur parc prévu à la fin de l'été 2018. Suite aux recommandations de la compagnie SNC-Lavalin, nous avons procédé à l'élimination des sols vers des sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 25 0368 - 2 octobre 2017 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 235 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DC SLPDS54-17-14 octroyé à Aménagement Côté Jardin Inc. (résolution CA17 25 0317), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 180 414,63 \$ à 415 414,63 \$, taxes incluses (Addenda).
- CA17 25 0317 - 11 août 2017 - Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc

Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

CA16 25 0381 - 7 novembre 2016 - Approbation du projet de convention avec l'entreprise en génie conseil SNC-Lavalin pour des services professionnels, au montant de 6 415,61 \$, afin de réaliser une caractérisation environnementale des sols (phase II), et la préparation d'un rapport pour le projet d'aménagement du skatepark.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le remboursement pour les dépenses courues pour des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de planche à roulettes.

Les dépenses des travaux sont essentiellement liées à :

- L'étude préparatoire;
- La surveillance au terrain lors de la gestion des sols incluant les analyses des sols;
- L'excavation des sols;
- La mise en pile des sols non contaminés;
- Le chargement, le transport et l'élimination hors site des sols contaminés dans un lieu autorisé par le MDDELCC;
- La gestion de l'eau le cas échéant et le remblayage et compactage du terrain jusqu'au niveau proposé pour l'aménagement du futur parc.

Ces travaux représentent la phase cruciale en vue de l'aménagement du parc et de l'espace de l'aire de planche à roulettes puisqu'ils permettront d'atteindre les exigences et critères applicables au niveau de la qualité environnementale pour ce type d'aménagement.

Une démarche en vue d'un remboursement des dépenses réalisées entre 2016-2018 et celles qui viendront en 2018 pour la réhabilitation du futur parc a été effectuée au mois de septembre 2017 auprès du Service de l'environnement et de la Direction du conseil et soutien financier, Pôle de service Eau et Environnement. Le Service de l'environnement, nous a recommandé d'inclure la demande de remboursement des dépenses réalisées entre 2016-2018 dans le présent dossier pour approbation par le conseil d'arrondissement.

Avec ce dossier, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal officialise sa demande de remboursement pour l'ensemble des dépenses courues pour les travaux de décontamination réalisés entre 2016-2018 par le programme du passif environnemental de la Ville de Montréal.

Le service de l'environnement a effectué une estimation de coût pour la réalisation des travaux de réhabilitation environnementale du terrain, pour un montant de 164 394 \$ incluant les taxes au net. Cette estimation ne tient pas compte du concept d'aménagement du projet, car elle a été réalisée antérieurement au projet d'aménagement. Les études préparatoires réalisées par SNC-Lavalin en 2016 incluant les analyses des sols excavés et la gestion des sols au terrain lors des travaux en 2017 sont estimées à environ à 164 394 \$, incluant les taxes, d'autres dépenses seront à prévoir en 2018 afin de compléter l'ensemble des travaux de réhabilitation du site. Le montant du contrat alloué en 2017 à Aménagement Côté Jardin pour la réalisation des travaux d'aménagement incluant le volet de la réhabilitation environnementale est de 1 984 560,94\$. Un montant de 235 000 \$ a été ajouté au montant des contingences en raison des sommes à payer pour la décontamination et le roc donnant ainsi un total de 2 219 560,94 \$ (toutes taxes incluses). Ces dépenses ont été imputées dans le fonds des parcs.

Donc, ce présent dossier vise à demander au conseil municipal l'augmentation de la

dotation revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016-2018, au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du passif environnemental. Le montant accordé sera ajusté en fonction de l'approbation des factures par le service de l'environnement.

JUSTIFICATION

Les volumes des sols non conformes aux critères pour l'usage futur du parc ont augmenté considérablement lors des travaux de réhabilitation à l'été et à l'automne 2017, et ce suite à la découverte d'une couche de sols contaminés non-caractérisée lors des études environnementales (la présence de débris, de roc et de blocs de béton dans le sol a empêché la détection de cette couche lors des travaux de forage antérieurs). Suite à cette découverte et aux analyses effectuées dans les tranchées d'excavation réalisées le 18 septembre 2017, SNC-Lavalin a recommandé à l'arrondissement de poursuivre les travaux de décontamination par excavation et disposition hors site des sols non conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de décontamination du terrain du futur parc réalisés entre 2016-2018 sont estimés à environ 164 394 \$ par le Service de l'environnement. Les travaux seront complétés au printemps 2018, le montant sera donc ajusté en fonction des dépenses à venir. Les dépenses réalisées par l'arrondissement pour les travaux de réhabilitation réalisés entre 2016-2018 sont remboursables dans le programme du passif environnemental de la Ville de Montréal.

Ce dossier vise à officialiser la demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal auprès des services centraux pour le remboursement des dépenses courues entre 2016-2018, confirmer que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat à octroyer à l'entrepreneur Aménagement Côté Jardin Inc. seront payées directement dans le programme du passif environnemental et que les prévisions pour les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation seront pris en charge par ce même programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux contribueront à l'amélioration de la qualité des sols pour l'aménagement d'un espace vert et répondront aux besoins des familles en leur assurant un milieu de vie résidentiel sain et écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière pour ce contrat permettra de réaliser les travaux de décontamination qui sont requis préalablement à l'aménagement de cet espace récréatif. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des citoyens et il a comme objectif principal d'offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de réhabilitation du terrain en vue de l'aménagement du futur parc à planche à roulettes ont été réalisés entre 2016-2018 :

- Études préparatoires: automne 2016
- Début des travaux: automne 2017

- Fin des travaux: printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kemly DESTIN)

Certification de fonds :

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement
Kemly DESTIN, Service des finances

Lecture :

Véronique BRISSETTE, 7 novembre 2017

Kemly DESTIN, 7 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2017-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

**Dossier # : 1177007004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est / Saint-Dominique et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel, autoriser le chef de Division études techniques à signer la demande

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION FAIRMOUNT EST / SAINT-DOMINIQUE ET DE SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE ROBERT-GRAVEL, AUTORISER LE CHEF DE DIVISION ÉTUDES TECHNIQUES À SIGNER LA DEMANDE
ATTENDU QU'il importe de régulariser la géométrie de l'intersection de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique;

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie et scolaire sécuritaires;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier permettra de combler l'écart budgétaire et consolidera la viabilité du projet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention au «programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière» du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est / Saint-Dominique et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel ;

D'autoriser le chef de Division des études techniques, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-15 09:28

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177007004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est / Saint-Dominique et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel, autoriser le chef de Division études techniques à signer la demande

CONTENU

CONTEXTE

Le Plateau-Mont-Royal est un arrondissement central de l'Île de Montréal. En plus d'être l'arrondissement le plus densément peuplé, il « attire chaque jour sur son territoire l'équivalent de sa population totale » (Plan d'urbanisme, chapitre 11). Cette densité et cet achalandage ont grandement contribué à façonner son paysage urbain et son dynamisme. En contrepartie, le nombre de piétons et de cyclistes blessés ou décédés dans un accident de circulation par kilomètre carré sur son territoire est l'un des plus importants de l'Île de Montréal.

Vis-à-vis cet enjeu de sécurité publique, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif dans l'amélioration du bilan routier. Il poursuit année après année son ambitieux programme de sécurisation des voies publiques et d'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (réduction de la vitesse dans les rues locales, mesures d'apaisement, aménagements modérateur de vitesse, ajustement de la signalisation, construction de saillies, accréditation Mouvement vélosympathique, Municipalité amie des aînés). Son programme vise, entre autres, la sécurisation des abords des écoles et des parcs.

Le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau « programme d'aide financière afin de soutenir les initiatives en matière de sécurité routière ». Le programme, financé à même les sommes perçues pour les infractions décelées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges, vise à contribuer à l'amélioration du bilan routier et à atteindre divers objectifs liés à la sécurité routière dont l'objectif de « diminuer les risques de décès et de blessures des usagers de la route » (Programme, août 2017).

À cet effet, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports, M. Laurent Lessard, invite les organismes admissibles à déposer une demande d'aide financière pour des projets visant à améliorer la sécurité routière dans le cadre d'un appel à projet qui prendra fin le 30 novembre 2017. Plus précisément, le Ministère accorde, entre autres, un soutien financier aux municipalités locales souhaitant réaliser un projet d'aménagement d'infrastructures sur leur territoire visant à « diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèle les plus vulnérables comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie » et « encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, qu'elles privilégient les modes d'intervention ayant déjà démontré leur efficacité ou qu'elles soient innovatrices » (Programme, août 2017). L'aide financière maximale accordée est de 350 000 \$ sans toutefois dépasser 50 % des coûts admissibles. Pour être admissibles, les projets doivent débuter dans un délai de 12 mois suivant l'accord du soutien financier par le ministre et se terminer au plus tard 2 ans suivant cette date.

La présente vise donc à soumettre au Ministère pour son « programme d'aide financière afin de soutenir les initiatives en matière de sécurité routière » une demande de soutien pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est/Saint-Dominique et de sécurisation des abords de l'école secondaire Robert-Gravel et des Habitations Émile-Nelligan de l'OMHM (personnes âgées).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0367 (1177007003) : Octroi d'un contrat de services professionnels de 177 309,85 \$, taxes incluses, à la firme Projet Paysage inc., pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la création d'une place publique au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique, et du réaménagement des voies publiques adjacentes, conformément à l'appel d'offres public 17-16379 (4 soumissionnaires), et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 195 040,83 \$, taxes incluses, et incluant des contingences au montant de 17 730,98 \$.

DESCRIPTION

Les travaux d'infrastructures souhaités pour le projet Fairmount Est visent, en matière de sécurité routière, à :

- 1- Sécuriser le parcours des piétons;
- 2- Améliorer la visibilité entre les différents usagers;
- 3- Réduire la vitesse de circulation des véhicules;
- 4- Réduire le volume de véhicules;

Il est prévu de fermer une portion de l'avenue Fairmount Est à la circulation automobile entre les deux intersections de la rue Saint-Dominique en forme de « T » successifs afin d'y aménager un déviateur de trafic. L'espace résiduel pourra être récupéré à des fins de place publique. Il est souhaité de réduire la largeur de la chaussée sur les voies adjacentes par l'élargissement des trottoirs. Il est aussi prévu de bonifier l'éclairage afin d'améliorer la visibilité et de mieux marquer la présence des usages sensibles.

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement de l'avenue Fairmount a pour objectif de sécuriser les abords de l'école Robert-Gravel et des habitations Émile-Nelligan ainsi que de réduire l'exposition des usagers de ce secteur aux risques de collision ou de blessure. Ce projet s'inscrit en continuité avec les efforts de l'Arrondissement pour l'amélioration du bilan routier et de la sécurisation des quartiers sur son territoire.

Les principaux enjeux de sécurité de ce secteur sont les conflits entre la présence d'usagers vulnérables (clientèle scolaire, personnes âgées, piétons et cyclistes), l'importante

circulation automobile de transit et les intersections non sécuritaires. Plus précisément, il s'agit d'un secteur accueillant une quantité importante d'usagers vulnérables de par la proximité d'une école secondaire et d'une habitation pour personnes âgées comportant 80 logements. Le secteur est aussi adjacent à un pôle d'emploi dynamique (Saint-Viateur Est) qui est en plein essor. Ce pôle voit une augmentation constante et importante du nombre d'emplois créés depuis plusieurs années. En accord avec l'augmentation de l'activité économique, le transit automobile dans ce secteur y est de plus en plus important. Il appert que le nombre de véhicules circulant sur le réseau routier local, que sont l'avenue Fairmount Est et la rue Saint-Dominique, est conflictuel avec la hiérarchie de ces voies et la présence d'usages sensibles (habitation de personnes âgées, école, logements).

De plus, l'intersection Fairmont Est/Saint-Dominique présente une géométrie particulière de la voie publique en forme de deux « T » successifs dans un intervalle de 15 mètres. Selon les normes de conception routière du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, « un décalage de 1,5 m à 40 m impose souvent des manœuvres difficiles et génère des conditions dangereuses pour les conducteurs et les piétons qui se trouvent dans la zone du carrefour » (Transport Québec, Tome 1, chapitre 8, p. 1-3, juin 2014). L'intervalle rapproché de l'intersection et l'éclairage tenant peu compte des besoins des piétons rendent la lecture des mouvements difficiles et occasionnent de la confusion entre les différents usagers et la priorité de passage. En résumé, il s'agit d'une intersection avec des caractéristiques accidentogènes dans un secteur de plus en plus achalandé et qui fait front à une école secondaire et une habitation pour personnes âgées.

Pour ces raisons, il importe à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'intervenir à cet endroit pour prévenir les risques de collision et augmenter le sentiment de sécurité pour les piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour l'ensemble des travaux d'aménagement envisagés sont évalués à environ 1 700 000 \$, incluant les taxes et les contingences. Le soutien financier accordé par le « programme d'aide financière afin de soutenir les initiatives en matière de sécurité routière » représente un maximum de 350 000 \$. Cette possible subvention permettra à l'arrondissement de combler l'écart budgétaire, de consolider la viabilité du projet et d'assurer la mise en place de l'ensemble des meilleures pratiques en matière d'aménagement pour la sécurité routière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, ce projet permet de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de subvention: 30 novembre 2017
Conception de l'aménagement / plans et devis: 2017-2018
Réalisation des travaux: Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PLANTE
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-10

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



Dossier # : 1174361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	RADIER la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû par 6935001 Canada inc. / Compte 25-168589-1 exercice 2013 mod 03 et exercice 2014 mod 01 et mod 02 / solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 340-346, rue Gilford Sud / N/D: 14-003021 / IMPUTATION : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Nous recommandons d'approuver la radiation de la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû, relativement au compte 25-168589-1 exercice 2013 mod 03 et exercice 2014 mod 01 et mod 02.

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

IMPUTATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

MONTANT À RADIER: 20 480,88 \$ en capital et tout solde dû

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 11:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	RADIER la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû par 6935001 Canada inc. / Compte 25-168589-1 exercice 2013 mod 03 et exercice 2014 mod 01 et mod 02 / solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 340-346, rue Gilford Sud / N/D: 14-003021 / IMPUTATION : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des finances nous a mandatés pour recouvrer de 6935001 Canada inc. la somme de 29 437,60 \$ en recouvrement pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 340-346, Gilford Sud dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal et le 1830, avenue Jeanne-d'Arc dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Le propriétaire du 1830, avenue Jeanne-d'Arc dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve a payé les frais reliés à l'occupation du domaine public concernant son immeuble.

Nous avons entrepris des procédures judiciaires, obtenu un jugement et tenté l'exécution du jugement contre 6935001 Canada inc. mais les efforts sont demeurés sans résultat concluant.

Suite aux travaux effectués par 6935001 Canada inc., l'immeuble du 340-346, Gilford Sud à été inondé, du fait que 6935001 Canada inc. n'avait pas installé de membrane et de drain français, La propriétaire, Système Microway inc., a dû recommencer les travaux qui avaient été effectués, de plus, la propriétaire avait payé les permis d'occupation temporaire du domaine public à 6935001 Canada inc, vu la situation nous n'avons pas inscrit d'hypothèque légale et mis tout en oeuvre pour récupérer les sommes dues par 6935001 Canada inc..

Suite à des recherches, la compagnie est radiée au Registraire des entreprises et ne possède plus aucun actif.

Compte tenu des circonstances, nous recommandons d'approuver la radiation de la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû, relativement au compte 25-168589-1 exercice 2013 mod 03 et exercice 2014 mod 01 et mod 02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Le Plateau Mont-Royal
IMPUTATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER: 20 480,88 \$ en capital et tout solde dû

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ALLAIRE
Analyste en droit

ENDOSSÉ PAR

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

Le : 2017-11-06



Dossier # : 1170482004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 16:36

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170482004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance. En outre, puisque l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne possède pas de salle fixe pour la tenue des séances du conseil, il y a lieu de déterminer par résolution le lieu de ces séances en vertu de l'article 2 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement* (2001-01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 25 0480 adoptée le 1er décembre 2014 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2015
 Résolution CA15 25 0512 adoptée le 7 décembre 2015 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016
 Résolution CA16 25 0392 adoptée le 7 novembre 2016 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2017

DESCRIPTION

Au cours de l'année 2018, le conseil d'arrondissement tiendra dix séances ordinaires conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), à 19 heures, aux dates et endroits indiqués ci-après:

- Lundi 5 février 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 5 mars 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 9 avril 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 7 mai 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;

- Lundi 4 juin 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Mardi 3 juillet 2018, à l'ITHQ, situé au 3535, rue Saint-Denis
- Mardi 4 septembre 2018, à l'ITHQ, situé au 3535, rue Saint-Denis
- Lundi 1er octobre 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 5 novembre 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 3 décembre 2018, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal.

Les séances extraordinaires se tiennent à la salle *Le Plateau* au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée. Si toutefois le maire d'arrondissement décidait de tenir une séance extraordinaire ailleurs qu'au bureau d'arrondissement, cette séance devrait être précédée d'un avis public indiquant notamment l'endroit où elle se tiendrait. Cet avis sera diffusé dans les journaux locaux et affiché au bureau d'arrondissement, au bureau d'accueil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public dans le journal local.
 Diffusion sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.
 Mention dans les parutions du Bulletin officiel de l'arrondissement distribué à toutes les portes.
 Rappels dans l'infolettre et le compte Facebook du Plateau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce dossier est également conforme à la législation applicable, soit les articles 319 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et 2 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement* (2001-01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-13

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1173842008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2017

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-07 17:05

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173842008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Non applicable.

JUSTIFICATION

Non applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-31

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1176971006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176971006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2016, près de 290 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.*

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et

chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève G TREMBLAY
Agente de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1170482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est, par conséquent, recommandé:

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-21 13:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tous ou une partie de ses biens, services ou activités. La tarification en question est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2018 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'amorcer la procédure d'adoption du règlement 2017-12 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018* . Ledit règlement remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14)*, dont la codification administrative a été jointe en pièce au présent sommaire à titre comparatif. Au même titre, la version modifiée (couleur) du nouveau règlement qui indique les modifications eu égard aux tarifs de 2017 est également jointe comme pièce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0462 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14)* - séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

CA15 25 0543 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2016 (2015-20)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

CA14 25 0526 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)* - séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

CA13 25 0498 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014 (2013-13)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

DESCRIPTION

Certains tarifs ont été ajustés tel qu'il appert de la copie du règlement en version modifiée. Les couleurs indiquent les modifications apportées par le nouveau règlement 2017-12.

JUSTIFICATION

L'application des tarifs prévus au nouveau règlement sur les tarifs permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications ne devraient pas avoir d'incidence à la baisse en ce qui concerne les objectifs de recettes prévus au budget de 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et adoption du projet du règlement 2017-12 déposé au conseil ordinaire du 29 novembre 2017;
Adoption de ce règlement lors d'un conseil subséquent;
Avis public dans le journal *Métro* (édition Plateau), et entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-14

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1177239013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

RÈGLEMENT (2017-13) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 26 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 797 900 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:16

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Carrefour du Plateau Mont-Royal du 26 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la constitution de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal en 1984 et jusqu'à l'année 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.

- De 2004 à 2017, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 358 100 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 797 900 \$.

La SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal utilise comme base de cotisation la valeur foncière, avec un minimum et un maximum, un taux réduit sur les rues transversales, et un coefficient de diminution à partir des étages trois et plus. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 26 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 59 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1177239014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT (2017-14) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 19 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2018 doit atteindre 650 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du 19 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercia I* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO00 00407 : À sa séance du 21 février 2000, le conseil municipal a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

- Depuis la constitution de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en 2000, et jusqu'en 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.
- De 2004 à 2017, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 075 600 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 650 000 \$.

La SDC du boulevard Saint-Laurent utilise comme base de cotisation la valeur foncière et la sur la superficie, avec un minimum et un maximum différent pour les membres se trouvant au RDC et aux étages. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a tenu une assemblée générale, le 19 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 60 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics

**Dossier # : 1177239015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT (2017-15) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PIGNONS RUE SAINT-DENIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 22 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2018 doit atteindre 202 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis du 22 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 25 0276 : À son conseil du 7 septembre 2010, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

- Depuis la création de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis en 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé les budgets annuels de la SDC.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 513 841 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 202 000 \$.

La SDC Pignons rue Saint-Denis utilise comme base de cotisation la valeur foncière, les membres se trouvant au sous-sol et aux étages paie la cotisation minimum et il y a un maximum pour les membres au RDC. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a tenu une assemblée générale, le 22 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 39 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1177239016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation à ses membres (2017-16)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

RÈGLEMENT (2017-16) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - PLATEAU-MONT-ROYAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, à sa séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu son assemblée générale d'organisation et sa première assemblée générale du budget, le 13 septembre 2016, que lors de cette dernière assemblée, ses membres ont adopté son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 84 872 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre en charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du

territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:05

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation à ses membres (2017-16)

CONTENU

CONTEXTE

Suite au processus de constitution de la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, la nouvelle SDC a tenu son assemblée générale d'organisation et sa première assemblée générale du budget le 13 septembre 2017. Lors de cette dernière assemblée, les membres de la SDC ont adopté leur premier budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant la cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à sa perception et la remettre à la SDC.

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0273 : À sa séance du 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a attesté la réception de la requête de constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et la demande au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément à la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

- CA17 25 0338 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* (2017-09);
- CA17 25 0341 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le premier budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 179 872 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 84 872 \$.

La SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal utilise comme base de cotisation la superficie, avec un minimum et un maximum, un taux réduit pour les membres aux étages et sur les rues transversales. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 13 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 47 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics

**Dossier # : 1177239017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - PLATEAU-MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté le 5 septembre 2017 un *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* (2017-09) et une résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal »;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal a tenu, le 13 septembre 2017, son assemblée générale d'organisation, lors de laquelle ses membres ont approuvé son règlement de régie interne;

ATTENDU QUE conformément aux lois et aux règlements habilitants, le conseil d'arrondissement doit approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 14:58

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 septembre 2017, conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* (2017-09) ainsi qu'une résolution autorisant sa constitution sur l'avenue Laurier Ouest entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Hutchison. Le 13 septembre 2017, la nouvelle SDC a tenu son assemblée générale d'organisation, lors de laquelle ses membres ont approuvé son règlement de régie interne. Suite à ce processus de constitution de la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, le conseil d'arrondissement doit approuver ce règlement de régie interne, et ce, en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* et du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

Le règlement de régie interne encadre le fonctionnement interne de l'organisation, c'est-à-dire la nomination des membres du conseil d'administration, les pouvoirs et responsabilités des administrateurs, les paramètres de fonctionnement des assemblées générales annuelles, les règles de gestion, etc.

Puisque le territoire actuel de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest, à laquelle la SDC succède, se trouve à la fois dans les arrondissements Outremont et du Plateau-Mont-Royal, un processus de constitution a aussi eu lieu à l'arrondissement Outremont pour créer la SDC Laurier Ouest - Outremont. Le territoire de cette SDC voisine est sur l'avenue Laurier Ouest entre la rue Hutchison et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0623 : À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial;

- CA 04 250131 : À sa séance du 3 mai 2004, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*;
- CA17 25 0273 : À sa séance du 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a attesté la réception de la requête de constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et la demande

au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément à la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

- CA17 25 0338 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* (2017-09);
- CA17 25 0341 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal. Ce règlement a été approuvé par les membres de la SDC le 13 septembre 2017 lors de son assemblée générale d'organisation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, et ce, pour les motifs suivants :

- Le conseil d'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* et à l'adoption d'une résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial « *Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal* », lors de la séance du 5 septembre.
- La SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a été constituée au Registraire des entreprises du Québec (REQ), le 29 septembre 2017.
- La SDC a tenu son assemblée générale d'organisation et son assemblée générale d'adoption du budget le 13 septembre 2017.
- Selon l'article 458.20 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*, le conseil [...] approuve [...] les règlements de régie interne de la société.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une résolution approuvant le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal n'est pas adoptée au conseil d'arrondissement, l'arrondissement ne répondra pas aux exigences de l'article 458.20 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (03-108) délégrant certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial, au *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1172957008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé au 807-09, RUE ROY EST.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES AVEC MEZZANINES ET TERRASSES AU TOIT, POUR UN TOTAL DE HUIT LOGEMENTS - 807-09, RUE ROY EST.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 octobre 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis.

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 70 000\$, d'une validité de 24 mois, soit déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux au permis émis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Guillaume Marcoux, reçus par la Direction le 8 septembre 2017, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé au 807-09, rue Roy

E. (lot 6 008 938), faisant l'objet de la demande de permis no 3001336676,
conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de
l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:24

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172957008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé au 807-09, RUE ROY EST.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001336676) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 8 septembre 2017. Cette demande concerne le site du 807-09, rue Roy Est, où le bâtiment existant a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition (no 3001242730), et vise à ériger un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, de 8 logements, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). Le lot actuel permettra l'érection d'un immeuble de type petite conciergerie et s'implantera en contiguïté des immeubles existants; permettant d'éliminer le terrain vacant. Lors de l'analyse de la demande, il a été exigé de reprendre l'alignement de la tête d'îlot afin de créer une cour avant plantée.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot est situé du côté nord de la rue Roy, entre la rue Saint-Hubert et la rue Saint-Christophe, dans l'aire de paysage 2 (Saint-Jean Baptiste) et l'unité de paysage 7 (unité Saint-Hubert). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs de façade sera en brique d'argile de couleur beige, modèle Mayo Blend A de Belden. Quant aux mezzanines, les murs seront en panneaux de fibrociment, couleur gris pâle. La cour arrière sera végétalisée avec des arbustes et deux arbres matures seront plantés. Enfin, les terrasses des mezzanines seront pourvues de bacs de végétaux permanents.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 18 avril, 16 mai et 3 octobre 2017 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD17 003: Démolir un bâtiment de 2 étages (commercial et résidentiel 1 logement). Ce permis est assujéti aux conditions énumérées au procès-verbal du comité de démolition en date du 13 juin 2017.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Guillaume Marcoux, reçus par la Direction le 8 septembre 2017, pour la construction d'un bâtiment de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé aux 807-09, rue Roy Est (lot 6 008 938).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 3 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions et lettre de garantie irrévocable;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager au sol est prévu en cours avant et arrière, avec la plantation de deux arbres matures. Les terrasses des mezzanines seront pourvues de bacs de végétaux permanents. Les toitures seront gris pâle ou blanches.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-09

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1172957007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, RUE DE BRÉBEUF.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES AVEC MEZZANINE ET TERRASSE AU TOIT, POUR UN TOTAL DE SIX LOGEMENTS - 4268-72, RUE DE BRÉBEUF

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 octobre 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Jacques Antoine St-Jean, reçus par la Direction le 27 et 29 septembre 2017, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé au 4268-72, rue De Brébeuf (lot 1 884 908), faisant l'objet de la demande de permis 3001174468, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 09:21

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172957007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, RUE DE BRÉBEUF.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001174468) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 12 août 2016. Cette demande concerne le site du 4268-72, rue De Brébeuf, où le bâtiment existant a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition (permis no 3000663339-17), et vise à ériger un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasse au toit, de 6 logements, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). Lors de l'analyse de la demande, il a été exigé de conserver les murs de façade face à De Brébeuf et le mur latéral nord , afin de préserver la prédominance du volume de deux étages existant et d'implanter le mur de façade du troisième étage en recul et aligné sur l'immeuble voisin du 4278, De Brébeuf. Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot est situé du côté ouest de la rue De Brébeuf, entre la rue Marie-Anne Est et la rue Rachel Est, dans l'aire de paysage 2 (Saint-Jean Baptiste) et l'unité de paysage 8 (unité Saint-Jean-Baptiste). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement du mur de façade sera en brique d'argile de couleur rouge, modèle 101 Modular Red Smooth de Redland. L'arrière sera aussi recouvert de brique d'argile du même modèle. Quant au 3e étage et à la mezzanine, tous les murs seront en tuiles métalliques de couleur argent. La cour arrière sera végétalisée, alors que deux arbres matures seront plantés, en plus d'arbustes. Enfin, la terrasse du troisième étage sera pourvue de bacs de végétaux permanents.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 16 mai et 3 octobre 2017 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD17 004: Démolition partielle d'un bâtiment contigu de 2 étages et 3 logements. Conserver façade et corniche existantes. Ce permis est assujéti aux conditions énumérées au procès-verbal du comité de démolition en date du 13 juin 2017.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés par l'architecte Jacques Antoine St-Jean, reçus par la Direction le 27 et 29 septembre 2017, pour la construction d'un bâtiment de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, rue De Brébeuf (lot 1 884 908).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 3 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions et lettre de garantie irrévocable;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager au sol est prévu en cour arrière, avec la plantation de deux arbres matures. La terrasse du 3e étage sera pourvue de bacs de végétaux permanents. Les toitures seront gris pâle ou blanches.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-10

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics

**Dossier # : 1172957009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier et l'ajout d'une une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium - 2228, rue Gilford.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

REFUSER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE TRANSFORMATION VISANT LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE PAR UNE PORTE EN ACIER ET L'AJOUT D'UNE FENÊTRE D'UN VOLET COUPE-FEU AU MUR DU SOLARIUM - 2228, RUE GILFORD

ATTENDU QUE la proposition ne satisfait pas aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* PIIA (2005-18), plus spécifiquement qu'en à ses impacts visuels sur l'apparence extérieure du bâtiment;

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 30 mai 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la proposition;

ATTENDU QU'aucun dessin révisé n'est parvenu à la direction;

ATTENDU QUE le requérant n'a pas réalisé les travaux selon le permis émis précédemment et portant le numéro 3001307284.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De refuser les dessins révisés et signés par l'architecte Pierre Richard, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 18 mai 2017, pour le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier et l'ajout d'une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium, situé au 2228, rue Gilford (lots 1 585 001 & 1 591 471), faisant l'objet de la demande de permis 3001307284, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* PIIA (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:29

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172957009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier et l'ajout d'une une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium - 2228, rue Gilford.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation, portant le numéro 3001307284, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) le 18 mai 2017. L'objectif de cette demande visait à obtenir une autorisation pour régulariser des travaux réalisés sans qu'ils n'aient été prévus en vertu d'un permis précédent, portant le numéro 3001307284. Concernant le mur adjacent à la ruelle et visible depuis la voie publique, ces travaux comprennent le remplacement d'une porte au 2e étage par une porte en acier et l'ajout d'une fenêtre au mur du solarium. La proposition a été évaluée selon le Fascicule d'intervention numéro 5: transformation et remplacements spécifiques, dont l'objectif est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Le 30 mai 2017, la DDTTP a présenté la proposition au comité consultatif d'urbanisme, accompagné de l'avis suivant :

À la suite de l'émission du permis précédent, les travaux n'ont pas été réalisés selon les dessins soumis. Une fenêtre face à la ruelle a été ajoutée dans une façade de rayonnement qui limite le pourcentage d'ouverture non protégée. De plus, le parapet du mur devait être construit en continuité avec celui existant au 2e étage, ce qui n'a pas été réalisé. Dans la solution présentée, le volet coupe-feu devra être installé à l'extérieur, ce qui engendrera un empiètement sur le domaine public. Le requérant devra donc assumer les frais d'ouverture de dossier et d'empiètement. La direction déplore que les travaux ne soient pas réalisés tels que le permis émis. Toutefois, elle émet un avis favorable, accompagné des conditions suivantes :

- *Fournir la fiche technique du volet coupe-feu;*
- *Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 5 000 \$ soit déposée avant l'émission du permis afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux.*

Les membres du comité consultatif d'urbanisme, dans leur recommandation, ont émis un avis défavorable à la proposition. Les membres craignent en effet que l'impact visuel du

volet coupe-feu, en saillie sur le domaine public (ruelle), affecte négativement la composition architecturale de l'ensemble. Or, plusieurs critères d'évaluation contenus dans le règlement sur les PIIA nécessitent de porter une attention particulière à ces impacts, dont les suivants :

- tout remplacement doit s'intégrer sur les plans paysager et architectural aux caractéristiques typomorphologiques dominantes de son unité de paysage;
- l'intervention ne doit pas se faire au détriment de l'intégrité architecturale d'ensemble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Refuser la demande d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* PIIA (2005-18), le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier et l'ajout d'une une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium, tel que proposé aux dessins reçus le 18 mai 2017, signés et scellés par M. Pierre Richard, architecte.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de refuser la proposition soumise pour les motifs suivants:

- la proposition ne satisfait pas aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* PIIA (2005-18), plus spécifiquement quant à ses impacts visuels sur l'apparence extérieure du bâtiment;
- lors de la séance du 30 mai 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la proposition;
- aucun dessin montrant une révision n'a été acheminé à la direction;
- le requérant n'a pas réalisé les travaux selon le permis émis précédemment et portant le numéro 3001307284.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 27 novembre 2017: Refus de la proposition par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Fermeture de la demande de permis 3001307284.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-09

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1176092022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois (matricule: 100011784), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois (matricule: 100011784), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-17 11:00

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1176092022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois (matricule: 100011784), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Personne à remplacer	Date du départ	Emploi occupé	Emploi de remplacement ou substitution	Remplaçant	Emploi occupé	Date du rempl. - Ancienneté emploi
AUMONT, SYLVIE	2017-07-29	502c	114c	LANGLOIS, ERIC	Aux.	2017-08-28

Après avoir substitué la fonction de « Chauffeur(euse) opérateur(trice) d'appareils motorisés "B" - (601130/502C) » pour la fonction « Préposé(e) aux travaux généraux - (600530/114C) », nous avons procédé au remplacement de Mme Sylvie Aumont, matricule 549337000, titulaire de la fonction « (601130/502C) », laissé vacant depuis le 29 juillet 2017, par l'employé auxiliaire, M. Éric Langlois, matricule 100011784, dans la fonction (600530/114C).

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Langlois avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction (600530/114C), en date du 2 décembre 2017, à la Division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 28 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GIGUÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-15

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



Dossier # : 1176092024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech (matricule: 100011783), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech (matricule: 100011783), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-17 10:58

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176092024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech (matricule: 100011783), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé aux remplacements des postes comme suit :

Personne à remplacer	Date du départ	Emploi occupé	Emploi de remplacement ou substitution	Remplaçant	Emploi occupé	Date du rempl. - Ancienneté emploi
MICHEL-ÉMILE DEMERS	2017-08-25	502c	502c	RICHARD MARQUIS	114c	2017-09-23
RICHARD MARQUIS	2017-09-23	114c	114c	WOJCIECH, STOKLOSA	Aux.	2017-10-22

Nous avons procédé au remplacement de M. Richard Marquis, matricule 005416560, titulaire de la fonction « Préposé(e) aux travaux généraux - (600530/114C) », laissé vacant depuis le 23 septembre 2017, par l'employé auxiliaire, M. Stoklosa Wojciech, matricule 100011783, dans la fonction (600530/114C).

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Wojciech avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction (600530/114C), en date du 2 décembre 2017, à la Division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 22 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GIGUÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-15

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



Dossier # : 1170482005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation des mairesses suppléantes de l'arrondissement.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

De désigner madame Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement du district de De Lorimier, pour un terme de 7 mois, soit du 30 novembre 2017 au 30 juin 2018, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement du district de Jeanne-Mance, pour un terme de 6 mois, soit du 1er juillet au 31 décembre 2018, à titre de mairesses suppléantes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-23 17:43

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170482005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation des mairesses suppléantes de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). Le 2 décembre 2013, le conseil d'arrondissement nommait madame Christine Gosselin à cette fonction. Suite à l'élection générale du 5 novembre 2017, le conseil d'arrondissement désire remplacer à cette fonction madame Gosselin par deux membres nouvellement élus, soit madame Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement du district de De Lorimier, pour un terme de 7 mois, soit du 30 novembre 2017 au 30 juin 2018, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement du district de Jeanne-Mance, pour un terme de 6 mois, soit du 1er juillet au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA13 25 0487 (# GDD 1130482007)
- Résolution CA09 25 0376 (# GDD 1094619017)

DESCRIPTION

Désigner madame Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement du district de De Lorimier, pour un terme de 7 mois, soit du 30 novembre 2017 au 30 juin 2018, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement du district de Jeanne-Mance, pour un terme de 6 mois, soit du 1er juillet au 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement, ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Conformément à la législation applicable soit:

- Article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4)
- Article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)
- Article 2 du *Règlement sur la rémunération additionnelle des membres du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupant certaines fonctions* (2010-05).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1170482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3353-57, rue Saint-Urbain.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

Que madame Marie Desharnais, chef de division ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, soit la personne désignée pour représenter l'arrondissement au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3553-3557, rue Saint-Urbain.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-13 16:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1170482006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3353-57, rue Saint-Urbain.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est copropriétaire avec la Coopérative d'habitation Dudley d'un immeuble situé aux 3553 à 3557, rue Saint-Urbain. Cet immeuble mieux connu sous le nom de "Centre multiethnique" est occupé dans les parties privatives de la Ville à des fins communautaires et sportives. Notamment, certains organismes occupent des locaux aux termes de baux approuvés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dans le but d'assurer une co-gestion de l'immeuble, il a été demandé à l'arrondissement de désigner un représentant pour siéger au Syndicat de copropriété de cet immeuble. Il a par ailleurs été reconnu que le conseil d'arrondissement a compétence pour désigner le représentant siégeant sur le Syndicat de copropriété. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que madame Marie Desharnais, chef de division ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, soit la personne désignée pour représenter l'arrondissement au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En sa qualité de gestionnaire à la Division des ressources financières et matérielles, il est recommandé que madame Marie Desharnais siège au Syndicat de copropriété de l'immeuble connu et désigné sous le nom de "Centre multiethnique", et situé aux 3553 à 3557, rue Saint-Urbain.

JUSTIFICATION

Compte tenu que la Ville de Montréal est copropriétaire d'un immeuble et que celui-ci, dans ses parties privatives, est utilisé à des fins qui s'apparentent à des compétences d'arrondissement en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4), la nomination d'un représentant au Syndicat de copropriété de l'immeuble situé aux 3553 à 3557, rue Saint-Urbain est un acte qui relève du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution à cet effet lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Francine FORTIN, 7 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-11-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe